

ASH

Le 1<sup>er</sup> Avril

## LOGEMENT - HÉBERGEMENT

### Les associations veulent des engagements de la ministre, au-delà du plan annoncé

Plus d'une centaine de matelas pour symboliser les remises à la rue des personnes hébergées cet hiver et les effets d'une expulsion locative, en pleine place du Palais-Royal, à Paris. Le collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement a, le 30 mars, veille de la fin de la trêve hivernale des expulsions locatives et des plans hivernaux de l'hébergement, organisé une nouvelle mobilisation. Son objectif : interpellier publiquement la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, pour lui demander de s'engager formellement sur « un plan d'urgence pour les personnes sans abri et mal logées ».

Il réitère au gouvernement sa demande de développer l'offre de logements à bas loyers et d'augmenter le parc de logements d'insertion. Ses 34 membres attendent également l'extension de la garantie locative « Visale » à tous les salariés précaires et à toutes les personnes sans emploi. Sur l'hébergement, la ministre a apporté une réponse en annonçant, le 29 mars, la pérennisation de 2 300 places d'hébergement parmi les 10 000 ouvertes pour l'hiver (voir ce numéro, page 9). « C'est un effort », mais encore insuffisant au regard

des besoins non satisfaits, commente Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre, qui s'interroge par ailleurs sur la nature des places concernées. Dans une étude menée en Ile-de-France auprès de 192 personnes, Médecins du monde confirme la saturation du dispositif et rend compte de la situation de personnes « ultra-précarisées, souvent invisibles dans les statistiques » car ne recourant pas, ou plus, au 115. Parmi ces personnes « identifiées comme vulnérables », 55 % n'ont jamais sollicité le 115, parce qu'elles ne connaissent pas son existence ou ne souhaitent pas y faire appel, découragées par le manque de places, les difficultés pour joindre le dispositif ou par les mauvaises expériences, explique l'association.

Emmanuelle Cosse a également rendu public un « plan de prévention des expulsions » (voir ce numéro, page 9). Un premier pas en la matière, considère Christophe Robert, à condition que « ce plan soit engagé avec des moyens et la mobilisation de tous les territoires ». Il faut « prendre au mot la ministre et qu'un message ferme soit immédiatement adressé à tous les préfets ! », réagit-il. Au-delà, les associations espèrent « que ce plan annoncé juste avant la fin de la trêve hivernale conduira à une mobilisation permanente de l'Etat ». En revanche, une autre revendication reste lettre morte : la mise en œuvre « d'un moratoire temporaire sur les expulsions locatives avec dédommagement des propriétaires », en attendant que la politique de prévention porte ses fruits.

Selon la Fondation Abbé-Pierre, rapportant les chiffres du ministère de l'Intérieur, 11 604 ménages ont été expulsés avec le concours de la force publique en 2014, « soit 15 % de plus qu'en 2013 », auxquels s'ajoutent « plusieurs dizaines de milliers de ménages » quittant leur logement dans le cadre d'une procédure d'expulsion. « Même les ménages reconnus "prioritaires et urgents" en vertu de la loi DALO sont parfois expulsés sans relogement », souligne la fondation, pointant du doigt un « Etat défaillant » (voir le cri d'alarme du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, ce numéro, page 9). De son côté, la « plateforme logement des mouvements sociaux », qui rassemble des organisations de locataires, de mal-logés et des syndicats, dont le DAL ou la Confédération syndicale des familles, appelle le 2 avril à une journée de mobilisation contre les expulsions locatives et pour la baisse des loyers. ■ M. L.B.